

PIDESC: Le Togo adopte son 2e rapport périodique



Le Togo s'organise à mettre en œuvre le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Un atelier national de validation de l'avant-projet du deuxième rapport national du Togo sur la mise en œuvre dudit document s'est ouvert mercredi à Lomé. C'est le Secrétaire général du ministère des droits de l'homme, Atcholé Essodong qui a présidé l'atelier. Il est attendu des données et informations relatives au respect des droits socioéconomiques et culturels.

L'activité organisée par le Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec les Institutions de la République (MDHRIR) s'inscrit dans le cadre du plan de travail biennal (PTA) 2019-2021 et du plan de travail et budget annuel (PTBA) 2019 de ce département.

L'objectif est d'élaborer et de soumettre le 2ème rapport périodique de l'Etat togolais sur la mise en œuvre du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

{loadmoduleid 210}

L'atelier regroupe une trentaine de participants, notamment les membres de la CIRR, de la plateforme multi acteurs, la société civile et les représentants des ministères concernés.

Pendant 3 jours, il sera question de procéder à la collecte

des informations et données sur la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

« Il sera aussi question de procéder à la validation technique, par la CIRR, de l'avant-projet du deuxième rapport périodique de l'Etat togolais sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels. Il y aura également la validation des informations et données collectées sur la mise en œuvre dudit pacte international », a déclaré Atcholé Essodong.

Le Comité des droits économiques sociaux et culturels a examiné le rapport initial de la République togolaise sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économique sociaux et culturels en mai 2013 à Genève. A l'issue de cet examen, le comité a relevé des points positifs et formulé des recommandations dans le sens de la poursuite du renforcement de la promotion et protection des droits de l'homme au Togo. Par ailleurs, le comité a invité le Togo à soumettre son deuxième rapport périodique. C'est donc pour donner suite à cette demande que le Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec les Institutions de la République organise le présent atelier.

Notons que l'activité est soutenue financièrement par le Programme Nations Unies pour le Développement (PNUD).

{loadmoduleid 212}